

ÉCOLE DOCTORALE N° 242
Économie Gestion Normandie (EGN)

Normandie Université
Université de Caen Normandie
Université de Rouen Normandie
Université Le Havre Normandie

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 12/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-François Lemoine,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-François Lemoine, Université Paris 1

Expert(e)s : Mme Gaëlle Audrain-Demey, Université de Nantes
Mme Sylvie Hennion, Université de Rennes 1
M. Sébastien Lotz, Université Paris II
M. Frédéric Stasiak, Université de Lorraine

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Marie-Laure Cicile-Delfosse

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Économie Gestion Normandie* n°242 (ED EGN) de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Normandie Université est une ED bi-disciplinaire. Elle est l'une des huit écoles doctorales regroupées au sein du collège des écoles Doctorales (CED) et elle est rattachée au pôle Humanité, culture, sociétés de la ComUE qui se compose de quatre ED en sciences humaines et sociales (ED *Droit Normandie*, ED *Économie Gestion Normandie*, ED *Histoire, mémoire, patrimoine, langage*, ED *Homme, sociétés, risques, territoire*). Il s'agit d'une ED multi-site dont les établissements d'inscription des doctorants sont les Universités Caen Normandie (UCN), Le Havre Normandie (ULHN), Rouen Normandie (URN) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Rouen Normandie. L'ED EGN est adossée à cinq unités de recherche (UR) : le Centre de recherche en économie et management (CREM, UMR CNRS 6211), l'Équipe d'économie Le Havre Normandie (EDHEN, EA 7263), le Laboratoire d'analyse des sociétés, transformations, adaptations (LASTA), le Laboratoire d'économie Rouen Normandie (LERN, Rouen, EA 4702) et Normandie innovation marché entreprise consommation (NIMEC, EA 969). Au 1er septembre 2020, l'ED EGN se compose de 80 doctorants et de 57 habilités à diriger des recherches (HDR), soit un nombre moyen de doctorants de 1,4 par HDR. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 10 000 euros en 2020.

Depuis le 1er janvier 2017, la ComUE Normandie Université délivre le diplôme de doctorat dans le cadre des huit écoles doctorales normandes. La politique de formation doctorale est coordonnée par le CED.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED EGN est adossée à cinq unités de recherche : le Centre de recherche en économie et management (CREM, UMR CNRS 6211), l'Équipe d'économie Le Havre Normandie (EDHEN, EA 7263), le Laboratoire d'analyse des sociétés, transformations, adaptations (LASTA), le Laboratoire d'économie Rouen Normandie (LERN, Rouen, EA 4702) et Normandie innovation marché entreprise consommation (NIMEC, EA 969). Il existe d'importantes disparités dans le potentiel d'encadrement de chacune de ces unités (8 professeurs, 1 directeur de recherche CNRS et 8 MCF HDR dans la partie caennaise du CREM, membre de l'ED ; 3 PU et 1 PU émérite à l'EDHEN ; 8 MCF dont 4 HDR au LASTA ; 7 PU et 7 MCF HDR au LERN ; 14 PU et 7 MCF HDR au NIMEC).

La gouvernance de l'ED EGN est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. Le conseil de l'ED comprend 19 membres. Il est composé de la direction (Caen- CREM) et de deux directions adjointes (NIMEC) qui permettent une représentation satisfaisante de l'ED sur chaque site. Les représentants des UR sont au nombre de six avec une représentation importante du NIMEC (NIMEC Caen, NIMEC Le Havre, NIMEC Rouen). Sont élus deux représentants du personnel et quatre représentants des doctorants permettant de respecter la norme de représentation des 20 %. Les vice-présidents (VP) recherche des trois universités normandes et de la ComUE ainsi que la direction du CED sont membres invités permanents du conseil de l'ED. Il se réunit trois fois par an : en janvier, en juillet et en septembre. Le dossier ne précise pas si les réunions du conseil font l'objet de comptes rendus et s'ils sont diffusés. Il fait référence à l'existence d'un conseil restreint dont le rôle est insuffisamment explicité. Enfin, il confirme l'existence d'un règlement intérieur à l'ED.

Les moyens financiers mis à disposition de l'ED sont très modestes et en réduction régulière (13 000 euros en 2017 contre 10 250 euros en 2020). Un tel budget limite fortement les initiatives de l'ED. Cette réduction des dotations s'explique par la diminution quasi-constante du nombre de doctorants inscrits tous les ans et par la baisse du nombre annuel de thèses soutenues. Le budget de l'ED se répartit de la façon suivante : 15 % pour le financement des déplacements des doctorants suivant des formations, 23 % pour les aides aux doctorants, 31 % pour le financement des soutenances (de 250 à 400 euros) et 31 % pour les journées de l'ED et les frais généraux.

L'ED dispose d'un secrétariat sur chaque site avec la répartition suivante des tâches : organisation des réunions du conseil, gestion du budget et des formations à Caen ; inscription administrative des doctorants, suivi des formations et des rapports des comités de suivi individuel (CSI) au niveau des trois sites. Le personnel mis à disposition sur chacun des trois sites n'est pas systématiquement dédié exclusivement à l'ED. Sur chacun de ces sites, les doctorants disposent d'espaces de travail (la plupart du temps dans le cadre de leurs laboratoires). Enfin, la direction de l'ED dispose d'un bureau à la Maison de la recherche en sciences humaines (MRSH) sur le campus de l'Université Caen Normandie et sur le site Pasteur de Rouen (UFR Économie Droit Gestion).

La communication ne suscite pas de développements particuliers dans le dossier. Il est néanmoins fait référence au site web de l'ED qui semble constituer le principal outil de communication avec les doctorants en plus des informations diffusées par les secrétariats des trois sites et à l'occasion des deux journées de l'ED organisées chaque année.

Malgré l'absence d'information dans le dossier sur le nombre de doctorants disposant de financements spécifiques dédiés au doctorat en 2019/2020, il apparaît que ce type de financement est en hausse entre 2016/2017 (39 %) et 2018/2019 (45,5 %). Le nombre de contrats CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) est, en revanche, étonnement bas (seulement deux sur la période évaluée). Le nombre de contrats doctoraux est réduit : trois contrats par an pour les universités de Caen et de Rouen, un contrat tous les deux ans pour l'Université du Havre, 1,5 allocation régionale par an en moyenne. D'une manière générale, le pourcentage de doctorants non financés reste constant, et plutôt élevé, autour de 22 %. Il apparaît par ailleurs que les modalités de recrutement des doctorants, en fonction du type de financement, ne sont pas homogènes au sein de l'ED et qu'elles dépendent des unités de recherche de rattachement. C'est ainsi que le CREM ne recrute que des doctorants financés contrairement aux autres équipes de recherche de l'ED qui n'exigent pas systématiquement cette condition. Une disparité de traitement en matière d'accès aux financements des thèses a été exprimée, lors des auditions, par les doctorants en économie qui ne se sentent pas considérés de la même manière que les doctorants en gestion. Ils justifient leurs inquiétudes par le poids prépondérant du NIMEC au sein de l'ED. Le dossier ne précise pas l'existence, d'une part, de modes de financement spécifiques pour les thèses allant au delà de cinq ans, d'autre part, de financements complémentaires (IdEx, bourses étrangères).

Le choix des sujets de thèse n'est pas imposé par l'ED. Il est directement lié aux axes des unités de recherche sans que cela ne pose de problème à l'école doctorale.

Les conditions de recrutement des doctorants se sont durcies durant l'exercice afin d'éviter les abandons. Chaque candidat qui postule à une inscription en doctorat doit dorénavant fournir ses notes de master, un projet de thèse, un engagement d'un directeur de recherche pressenti et passer une audition relative à la faisabilité de son projet de thèse (deux sessions d'audition par an devant le conseil restreint de l'ED). D'une manière générale, les étudiants sont encouragés à réaliser une année de master à orientation recherche avant de s'inscrire en doctorat.

L'accueil des doctorants s'opère dans les maisons du doctorat et dans les unités de recherche. Des espaces de travail (bureaux en open space, salle de réunion) et de convivialité sont mis à disposition des doctorants dans le cadre de leurs laboratoires de recherche. Le dossier ne mentionne pas l'existence d'une convention de formation. Lors des auditions des doctorants, il a été reproché à l'ED de ne pas proposer de dispositifs spécifiques à l'intégration des étudiants salariés.

Le rôle des unités de recherche est majeur dans le fonctionnement global de l'ED : recrutement des doctorants, choix des sujets de thèse, organisation de journées de formation à destination des doctorants. Le bilan ne fait pas état de relations particulières avec la région, les collectivités locales et les industries.

La politique scientifique de l'ED est très limitée et elle semble se focaliser sur la durée des thèses. Elle s'inscrit essentiellement dans une dynamique locale. Peu d'éléments du dossier se réfèrent aux actions relatives à la valorisation du doctorat, à la poursuite de carrière des doctorants et à leur suivi qui semblent totalement laissées à la compétence de la ComUE.

L'ouverture nationale de l'ED semble très réduite au regard du nombre de recrutement des doctorants dans les masters normands (75 %). Pour ce qui est de l'ouverture internationale, il est précisé dans le dossier que « l'ED EGN tisse également des partenariats avec différentes organisations afin de pérenniser des sources potentielles de financement de thèse et de favoriser la mobilité à l'étranger » sans toutefois indiquer le nombre de doctorants étrangers inscrits dans l'ED, le nombre de cotutelles, l'existence de relations entre l'ED et des formations doctorales étrangères. Il n'est pas fourni non plus de données sur la participation de l'ED à la mobilité des doctorants à l'étranger ou au financement de séjours dans des laboratoires étrangers.

Le collège doctoral exerce d'importantes responsabilités : répartition des budgets des ED, des contrats doctoraux entre les ED, offre de formations professionnalisantes, suivi des parcours des docteurs. Il concourt à la mise en place de procédures doctorales communes à Caen, au Havre et à Rouen. Sa plus-value au fonctionnement de l'ED est manifeste.

En synthèse, l'ED EGN bénéficie d'un adossement scientifique de qualité. Son fonctionnement est satisfaisant et conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 malgré une politique scientifique trop déléguée aux unités de recherche.

Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED est satisfaisant (80 doctorants pour 57 HDR, soit un taux d'encadrement de 1,4 par HDR) même s'il varie de manière importante selon les unités de recherche (8 professeurs, 1 directeur de recherche CNRS et 8 MCF HDR dans la partie caennaise du CREM; 3 PU et 1 PU émérite à l'EDHEN ; 8 MCF dont 4 HDR au LASTA ; 7 PU et 7 MCF HDR au LERN ; 14 PU et 7 MCF HDR au NIMEC). Les candidats à l'HDR peuvent co-encadrer une thèse. Si le nombre maximum de doctorants par HDR est limité depuis 2017 à 5 dans le règlement intérieur, le nombre maximum constaté durant la période est supérieur à ce chiffre, bien qu'en baisse (8 en 2017/2018, 6,5 en 2018/2019 et 5,5 en 2019/2020). Le nombre d'HDR est stable alors que le nombre de doctorants inscrits est en baisse régulière sauf pour 2019/2020 (99 en 2014/2015, 96 en 2015/2016, 86 en 2016/2017, 79 en 2017/2018, 77 en 2018/2019 et 80 en 2019/2020). Le bilan ne fait pas état d'une formation à l'encadrement, d'une prise en compte de la qualité/efficacité des directions de thèses dans le recrutement des doctorants ni d'une gestion spécifique des doctorants salariés.

L'ED EGN a instauré une réunion de rentrée et des comités de suivi individuel (CSI). Elle a durci les conditions de réinscription au-delà de la quatrième année d'inscription sans toutefois les expliciter clairement dans le dossier où il est mentionné que la réinscription est conditionnée à « l'implication du doctorant dans les différentes activités proposées par l'ED et les laboratoires ». Le suivi des travaux des doctorants est dévolu aux laboratoires qui organisent des journées d'étude et des séminaires doctoraux. Il est néanmoins indiqué que l'ED est particulièrement attentive aux difficultés relationnelles entre la direction de thèse et le doctorant et qu'elle peut jouer un rôle de médiateur.

Le suivi des doctorants s'effectue dans les CSI qui sont obligatoires dès la deuxième année. Ils ne sont pas composés par la direction de l'ED mais par la direction des laboratoires pour le premier membre et par le directeur de thèse pour le second. Lors de l'audition des doctorants, ces derniers ont émis le souhait d'une plus grande homogénéité dans la mise en œuvre des CSI entre les sites. Un souhait de plus grande clarté quant à la composition des CSI est également exprimé. Les témoignages des doctorants sur leurs participations aux CSI ont révélé des divergences sur le type de questions abordées, certaines portant parfois sur le contenu de la thèse et non sur les conditions dans lesquelles cette dernière s'effectue.

La politique de formation de l'ED est disciplinaire tandis que celle du CED est transversale (anglais, éthique scientifique). Le règlement de l'ED précise que les doctorants contractuels doivent obligatoirement suivre un volume horaire de 90 heures de formations (dont 30 heures peuvent être choisies hors de la région) mais qu'il s'agit d'une faculté pour les doctorants salariés. L'audition des doctorants a fait ressortir la nécessité de davantage clarifier les règles de l'ED en matière de suivi des formations. Les formations spécifiques dispensées par l'ED représentent un volume horaire de 36 heures en 2020. Elles sont traditionnellement proposées à la suite d'une enquête réalisée sur les besoins des doctorants. Chaque formation dispensée fait l'objet d'une évaluation par les doctorants. Ces dernières sont prises en compte dans l'offre de formations de l'année suivante. Lors de l'audition des doctorants, un besoin de formations sur l'enseignement, la pédagogie et la gestion des étudiants a été formulé. D'une manière générale, les doctorants sont satisfaits de l'offre de formations doctorales et reconnaissent que l'ED sait prendre en compte les différences de besoins entre les économistes et les gestionnaires.

L'animation auprès des doctorants s'effectue de différentes façons : journées biannuelles de l'ED prenant la forme de visites de sites industriels (en 2018 et 2019) et de journées thématiques ; séminaires internes propres aux unités de recherche ; présentation des travaux lors de colloques scientifiques. Malgré tout, le sentiment d'appartenance à l'ED reste limité.

Le *portfolio* du doctorant n'est pas encore mis en œuvre au niveau de l'école doctorale.

L'ED subordonne la soutenance de thèse au respect par le doctorant de ses obligations en matière de formations, lorsqu'il est y est tenu. Il n'y a pas d'homogénéité de règle en matière de tenue de pré-soutenance entre les unités de recherche. L'intérêt de la pré-soutenance chez les doctorants en économie fait l'objet de points de vue contrastés. Tandis que certains la réclament, d'autres préfèrent en être dispensés. Le nombre de thèses soutenues baisse régulièrement sur l'exercice (20 en 2014/2015, 19 en 2015/2016, 10 en 2016/2017, 11 en 2017/2018, 9 en 2018/2019 et 9 en 2019/2020). Le nombre d'abandons, après avoir baissé entre 2016 et 2019, semble repartir à la hausse (8 en 2016/2017, 10 en 2017/2018, 5 en 2018/2019 et 6 en 2019/2020 soit 7,5 % du

nombre de doctorants inscrits). La durée moyenne des thèses soutenues est en baisse également (5,3 ans en 2016/2017, 5,4 ans en 2017/2018, 4,8 ans en 2018/2019 et 4,6 ans en 2019/2020).

Le dossier précise que les formations transversales proposées par le CED (anglais, éthique scientifique) sont particulièrement appréciées. D'une manière générale, le CED joue un rôle positif en matière d'offre de formations et d'encadrement des doctorants : organisation d'événements (cérémonie de remise du diplôme de doctorat, ma thèse en 180 secondes), offre de formations transversales/professionnalisantes (dont les « Doctoriales® ») et le séminaire « créer et Innover »).

En synthèse, l'ED EGN assure de manière satisfaisante sa mission d'encadrement et de formation des doctorants malgré des moyens financiers limités. Sa volonté de limiter la durée moyenne des thèses soutenues et de ne pas permettre d'inscriptions au delà de la sixième année (sauf cas exceptionnels tels que la maladie, les contraintes professionnelles ou une soutenance très proche planifiée dès le début de la septième année) est tout à fait louable.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Dans le but de préparer les doctorants à la poursuite de carrière, l'ED organise, tous les deux ans, une table ronde visant à présenter les débouchés du doctorat et à donner des conseils en matière de préparation des dossiers de qualification et de recrutement des universités et des écoles de commerce, en France et à l'étranger. A cela s'ajoutent des opérations mises en œuvre par le CED : formations à la création d'entreprise, Doctoriales®. Par ailleurs, les doctorants sont incités à exercer des vacations d'enseignement pour faciliter leur processus de qualification aux fonctions de MCF, la carrière académique étant la voix majoritaire d'insertion professionnelle. Le dossier ne mentionne aucune action de valorisation du doctorat à l'égard des acteurs du monde socio-économique (entreprises, région, collectivités).

Depuis 2012, le suivi de la carrière des docteurs est coordonné par le CED de Normandie Université qui, via les observatoires normands, réalise une enquête annuelle sur le parcours doctoral et la poursuite de carrière des docteurs des établissements normands, un an et trois ans après la soutenance. Le dossier ne précise pas quels sont les taux de réponse à ces enquêtes et quelles procédures l'ED met en œuvre afin de s'assurer de l'engagement de ses doctorants/docteurs à répondre aux enquêtes de suivi.

L'insertion professionnelle des docteurs de l'ED est très satisfaisante puisque 89 % des docteurs sont en situation d'emploi trois ans après leur soutenance. Les résultats expriment des évolutions quant à cette insertion. Si 98 % des docteurs en situation d'emploi, entre 2009 et 2013, travaillent dans l'enseignement et la recherche, ils ne sont plus que 31 % entre 2014 et 2016. Sur cette période, près de 10 % des docteurs occupent des emplois permanents de type ingénieur de recherche, consultant, chef d'entreprise ou statisticien. Toujours d'après l'enquête d'insertion de 2009/2013, il apparaît que 26 % des docteurs sont actuellement en poste en tant qu'enseignant-chercheur en Normandie (en école ou à l'université) et que 25 % travaillent à l'étranger alors que l'ED n'a pas de politique internationale affirmée. Le dossier indique que les résultats des enquêtes d'insertion 2009-2013 sont diffusés sur le site internet de la ComUE Normandie Université. Il n'est pas précisé s'ils le sont également sur le site de l'ED ni de quelle manière ils sont pris en compte dans le fonctionnement global de l'ED. Le collège doctoral assure avec efficacité son rôle en matière de suivi du parcours professionnel des docteurs et de valorisation du doctorat.

En synthèse, la valorisation par l'ED du doctorat vis à vis des acteurs du monde socio-économique est insuffisante. L'insertion des docteurs dans la carrière académique est bonne. L'exploitation des données d'insertion pourrait être davantage prise en compte dans le fonctionnement global de l'ED (politique de recrutement, choix des sujets de thèse, formations disciplinaires et professionnalisantes, ouverture à l'international).

Autoévaluation et projet

L'autoévaluation de l'ED a été conduite selon un processus mis en place par le CED entre juillet 2019 et octobre 2020 qui est clairement explicité dans le dossier. Même si ce dernier ne contient pas toujours l'ensemble des informations demandées par le Hcéres, l'autoévaluation réalisée est plutôt conduite avec sérieux et objectivité. Les forces (augmentation du nombre de thèses financées -région, poursuite de carrière des docteurs, suivi des doctorants) et les faiblesses (non homogénéité des procédures doctorales selon les sites, délégation de la politique scientifique de l'ED aux unités de recherche, politique internationale insuffisante, faible diversité des sources de financement des thèses) mises au jour traduisent bien la réalité à laquelle l'ED EGN est confrontée. Les conclusions de cette autoévaluation pourraient être davantage prises en compte par l'ED pour améliorer son fonctionnement global et pour étoffer son projet qui, dans le dossier, se limite essentiellement à l'élargissement de son périmètre et à l'évolution de son mode de gouvernance (intégration au sein du conseil

de l'ED d'un représentant de la nouvelle équipe de recherche émergente, le LASTA ; intégration du METIS, laboratoire en sciences de gestion de l'Ecole de management de Normandie (EMN), au sein de l'ED EGN). Malgré tout, ce projet vise à pallier une limite importante dont l'ED a pleinement conscience, à savoir sa taille critique.

Appréciation globale

L'ED EGN fonctionne de manière satisfaisante malgré un budget très limité (10 250 euros en 2020) et une politique scientifique essentiellement mise en œuvre par les unités de recherche. Depuis la dernière évaluation effectuée par le Hcéres, des efforts importants ont été menés, et ont porté leurs fruits, en matière de durée moyenne des thèses soutenues, de nombre de doctorants par encadrant et de taux de financement des thèses. L'offre de formations est satisfaisante et répond aux attentes des doctorants. L'insertion des docteurs dans la carrière académique constitue un point fort de l'ED. Les marges de progression concernent la poursuite de l'harmonisation des procédures doctorales sur les trois sites, la valorisation du doctorat auprès des partenaires du monde socio-économique, la mise en œuvre du *portfolio* et le développement d'une politique doctorale à l'international (financement de mobilités à l'étranger, développement de partenariats scientifiques avec des établissements étrangers).

Points forts

- Réduction de la durée moyenne des thèses soutenues.
- Baisse, jusqu'en 2018/2019, du taux d'abandon des doctorants.
- Bonne insertion académique des docteurs.
- Formations satisfaisantes et conformes aux attentes des doctorants.
- Fonctionnement de l'ED conforme à l'arrêté du 25 mai 2016.

Points faibles

- Politique scientifique trop dominée par les unités de recherche.
- Hétérogénéité de mise en œuvre des CSI selon les sites (nature des questions posées lors des CSI).
- Différence de traitement perçue par les doctorants en matière de règles de fonctionnement de l'ED (composition des CSI, obligation de suivi des heures de formation).
- Insuffisante valorisation du doctorat vis à vis des acteurs socio-économiques.
- Ouverture internationale de l'ED très réduite.
- Perception d'un traitement différencié des doctorants selon que l'on est économiste ou gestionnaire, salarié ou non salarié.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Le comité recommande à l'ED de poursuivre la dynamique qu'elle a mise en œuvre depuis la dernière évaluation, notamment en terme de réduction de la durée moyenne des thèses soutenues et du nombre d'abandons de doctorants.

Il conviendrait, à l'avenir, de davantage harmoniser les procédures doctorales entre les trois sites de manière à éviter des perceptions de traitement inéquitable entre les doctorants. Cela devrait être mis en place prioritairement en ce qui concerne les règles de composition des CSI et les obligations de suivi des heures de formation par les doctorants.

Afin de permettre à l'ED de pouvoir évaluer les connaissances et les compétences acquises par ses doctorants tout au long de leur thèse, il serait utile de développer le *portfolio* du doctorant.

Dans l'optique de réduire encore le pourcentage de doctorants non financés, il conviendrait d'accentuer la diversification des sources de financement des thèses en accentuant l'effort sur le développement du nombre de contrats CIFRE.

Enfin, l'ouverture de l'ED à l'international mériterait d'être accentuée. Cela pourrait se réaliser par la mise en œuvre d'une véritable politique à l'international reposant, entre autres, sur le développement de relations avec des écoles doctorales étrangères et sur le financement de mobilités à l'international.

À l'attention des établissements

Afin de permettre à l'ED de maintenir la dynamique qu'elle a su mettre en œuvre depuis la dernière évaluation et de l'accompagner dans le montage d'actions de valorisation du doctorat vis-à-vis des acteurs du monde socio-économique, il conviendrait de doter l'ED EGN de moyens financiers supplémentaires.

Observations des établissements

Innocent MUTABAZI

Administrateur provisoire de Normandie Université
tél. +33 (0)2 31 56 69 57
e-mail presidence@normandie-univ.fr

Caen, le 16 avril 2021

L'Administrateur provisoire de Normandie Université

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (Hcéres)
A l'attention de Mme Lynne Franjié
Directrice du Département d'Évaluation des Formations

Affaire suivie par Matthieu LEUILLIER

Responsable administratif du Collège des Ecoles
Doctorales
tél. +33 (0)6.07.48.96.50
e-mail : matthieu.leuillier@normandie-univ.fr

Réf : 2021-044/ML

OBJET

Évaluation de l'École doctorale Economie-Gestion Normandie (ED EGN, n°242)

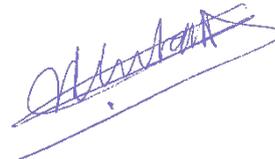
Madame la Directrice,

Au nom de ses membres fondateurs et de ses membres associés ou partenaires, qui sont partie prenante à la formation doctorale sur le territoire normand, la ComUE Normandie Université remercie vivement les membres du comité Hcéres pour la qualité des échanges dans le cadre de l'évaluation de l'École doctorale Economie-Gestion Normandie (ED EGN, n°242). Nous remercions également le conseiller scientifique du Hcéres pour son accompagnement dans la préparation des visites.

L'ensemble des points forts et des points perfectibles soulignés dans le rapport d'évaluation nous sera très utile pour préparer le projet de l'ED EGN pour le prochain contrat.

Bien cordialement.

L'Administrateur provisoire de Normandie Université



Innocent MUTABAZI

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

